



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
11 avril 2024

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 10 avril 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2024.

APPROUVÉ

POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU CONSEIL MUNICIPAL.

APPROUVÉ

POINT 3. COMPTE DE GESTION 2023 – M57 – BUDGET GÉNÉRAL.

APPROUVÉ

POINT 4. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – M57 – BUDGET GÉNÉRAL.

APPROUVÉ

POINT 5. AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2023– M57 - BUDGET GÉNÉRAL.

APPROUVÉ

POINT 6. VOTE DES IMPÔTS DIRECTS 2024.

APPROUVÉ

POINT 7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – EXERCICE 2024.

APPROUVÉ

POINT 8. BUDGET GÉNÉRAL - MISE EN ŒUVRE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS.

APPROUVÉ

POINT 9. BUDGET DE L'EXERCICE 2024 – M57 - GÉNÉRAL.

APPROUVÉ

POINT 10. COMPTE DE GESTION 2023 – M57 – FORÊT.

APPROUVÉ

POINT 11. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – M57 – FORÊT.

APPROUVÉ

POINT 12. AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2023 – M57 -FORÊT.

APPROUVÉ

POINT 13. BUDGET DE L'EXERCICE 2024 – M57 – FORÊT.

APPROUVÉ

POINT 14. MISE EN ŒUVRE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS - FORÊT.

APPROUVÉ

POINT 15. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR LES ANNÉES 2023 – BUDGET GÉNÉRAL.

APPROUVÉ

POINT 16. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE FEMME DE SERVICE.

APPROUVÉ

POINT 17. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

APPROUVÉ

POINT 18. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ.

APPROUVÉ

POINT 19. MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE À LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE A SOULTZ.

APPROUVÉ

POINT 20. GESTION DE L'EAU AU GRAND BALLON.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h30.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 11 avril 2024

Le Maire
Marcello ROTOLO

